

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-770

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2019-770

Mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS) 2019 - Remise des 3 prix "Coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

« Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole a organisé le 26 novembre 2019, pour la onzième année consécutive, la remise des prix « coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire », afin :

- de promouvoir l'économie sociale et solidaire sur son territoire, en tant que secteur dynamique et créateur d'emplois non délocalisables
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel
- de faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire
- d'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Fonctionnement du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire (ESS) de Bordeaux Métropole

Le Prix « coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » a été créé en 2009 pour donner une visibilité aux acteurs solidaires du territoire, notamment aux projets associatifs et d'entrepreneuriat social.

Ce prix a été construit avec une quinzaine de partenaires, dont la participation au jury a permis chaque année de désigner 3 lauréats.

Le succès du Prix a souvent été au rendez-vous dans les phases de candidatures, puisqu'il a attiré en moyenne une trentaine de candidats chaque année.

Pour cette 11^{ème} édition, Bordeaux Métropole et les partenaires du Prix ont souhaité renouveler la dynamique impulsée lors du concours 2018, en faveur de l'accompagnement à l'entrepreneuriat social en proposant un parcours d'accompagnement.

Ce cadre renouvelé du Prix coup de cœur se décline de la façon suivante en 2019 :

- un Prix numéraire restant sur la base de 5 000 € par lauréat, et toujours 3 lauréats désignés par le jury sur une édition. Ces 5 000 € seront versés en un seul tenant, et utilisables directement par les lauréats, pour les besoins de leur projet en fonction des recommandations d'accompagnement formulées par le jury.
- Un élargissement des critères de sélection des projets sur la création d'activité – les candidats peuvent se positionner qu'ils soient au stade de l'idée, de la création ou déjà créés depuis au plus 3 ans – et sur le statut

- les candidats peuvent être éligibles qu'ils aient un statut de l'ESS, un statut d'entreprise commerciale à caractère social, ou qu'ils n'aient pas encore déterminé le statut qu'ils adopteront.

- Un parcours d'accompagnement proposé aux 3 lauréats en fonction de leurs besoins :

o accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité,

o financement de projet,

o communication,

o mentorat par des entrepreneurs sociaux.

- Un jury de sélection élargi, avec certains partenaires historiques, et des partenaires nouveaux, accompagnés dans le cadre du Plan d'actions en faveur du développement de l'ESS, qui intègre les différentes catégories du parcours d'accompagnement :

o accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité : l'Association territoires et innovation sociale (ATIS), la Maison de l'initiative et de l'entrepreneuriat (MIE), la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine, Coop Alpha,

o financement de projet : France active Aquitaine, Crédit mutuel du sud-ouest, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), Jadopteunprojet.com,

o communication/formation : O Tempora, Equitacom, Les amis de R.I.G.,

o mentorat : Frédéric Petit, dirigeant d'Elise atlantique, Nicolas Guenro, dirigeant de Citiz, Sylvain Lepointeur, dirigeant de la Conciergerie solidaire et administrateur du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), et Dominique Nicolas, responsable du Centre ressource d'écologie pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ).

- Un rôle renforcé du jury de sélection, avec un choix des 3 lauréats par édition, mais aussi désormais la formulation de recommandations d'accompagnements à destination de chaque lauréat, pour utiliser son Prix en fonction des besoins/lacunes de son projet.

- Un « prix spécial Christian Valadou », en hommage au Président de France active Aquitaine, et entre autre engagement, créateur du Mouvement des entrepreneurs sociaux, décédé cet été. Le lauréat de ce prix à valeur symbolique ne recevra pas de financement mais une mise en réseau / accompagnement pour faciliter la réussite du projet.

Ainsi, dans le cadre du Mois de l'ESS 2019, Bordeaux Métropole a organisé le 26 novembre 2019, sa 11ème édition du Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire.

Ce concours était ouvert à titre gratuit, sans aucune contrepartie financière, à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées depuis au plus 3 ans ou en cours de création, sans statut ou sous statut commercial avec un caractère social, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'ESS sur le territoire métropolitain. Ces porteurs de projet devaient répondre à un besoin peu ou pas satisfait au sein de la Métropole afin de déboucher sur une activité économique prometteuse et une création d'emplois.

L'appel à candidatures s'est déroulé du 9 juillet au 3 novembre 2019 via une campagne de courriels et des relais d'informations sur le site Internet de Bordeaux Métropole dédié à l'ESS : ess.bordeaux-metropole.fr et sur les sites des partenaires. Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, être innovants et favoriser les réseaux d'acteurs.

Un jury, constitué de représentants de Bordeaux Métropole et des partenaires du prix, s'est réuni le 15 novembre 2019 afin d'examiner les candidatures et de retenir les 3 lauréats 2019.

Les 53 dossiers enregistrés contre 39 en 2018 pour l'édition 2019 ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

•le caractère émergent du projet ou de l'activité : le projet candidat doit concerner une activité au stade de l'idée, en création ou existant sur le territoire depuis 3 ans au plus. Les projets en phase de développement d'activité ne seront pas retenus.

•Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou pas satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre,

•La gouvernance de la structure : sont regardés également le mode de fonctionnement coopératif et/ou collégial du projet, la prise en compte de besoins du public cible du projet et son implication, la qualité des

partenariats avec d'autres organismes,

•Le besoin d'accompagnement entrepreneurial, financier, ou de communication au service de l'émergence du projet : le concours propose un prix financier de 5 000 € assorti d'un accompagnement de professionnels partenaires du jury, dans les catégories « Accompagnement entrepreneurial et à l'émergence d'activité », « Financement de projet », « Communication » et « Mentorat avec des entrepreneurs sociaux du territoire ».

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2019 sont :

- **l'association Espace textile rive droite** pour son projet de remobilisation sociale et professionnelle des femmes par la couture, dans les quartiers prioritaires,
- **l'association La Fumainerie**, pour son projet de collecte et revalorisation des déchets de sanitaires écologiques urbains,
- l'association Les Petits Becs**, pour son projet de restauration collective 100 % bio pour les plus petits.

Un prix spécial Christian Valadou est attribué exceptionnellement à **l'association Coopcoloc** pour son projet proposant des solutions de logement innovantes pour un public étudiant.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat remporte un prix d'une valeur de 5 000 € en numéraire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales – article L5217-2,

VU le projet d'acte d'engagement des lauréats 2019 pour l'utilisation du prix,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury de sélection réuni le 15 novembre 2019, d'attribuer le Prix coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire 2019 de Bordeaux Métropole à **l'association Espace textile rive droite, l'association La Fumainerie et l'association Les Petits Becs,**

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de **L'association Espace textile rive droite**. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 26 novembre 2021.

Article 2 : l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de **La Fumainerie**. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 26 novembre 2021.

Article 3 : l'attribution d'un prix d'un montant de 5 000 € au bénéfice de **L'association Les Petits Becs**. Le montant du prix de 5 000 € est utilisable auprès des partenaires, dans un délai de 2 ans à compter de la remise du prix, soit jusqu'au 26 novembre 2021.

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget principal 2020 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du Budget primitif, chapitre 65, article 65132, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Christine BOST</p>
---	---